



COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE  
W A L L O N I E | B R U X E L L E S

TV5 MONDE

**Fadila Laanan se félicite qu'un accord  
marqué au coin du bon sens  
mette fin à de longs mois d'incertitude**

Fadila Laanan, la ministre de la Culture et de l'Audiovisuel de la Communauté française, se félicite du compromis intervenu, ce mardi, quant à l'avenir et à la gouvernance de TV5 Monde.

Les discussions entre les gouvernements partenaires se sont déroulées dans un excellent climat de coopération et de collaboration ces dernières semaines, ce qui a permis d'aboutir à un compromis frappé au coin du bon sens, après de trop longs mois de polémique et d'incertitude dus à certains propos maladroits tenus l'an dernier.

La solution consensuelle dégagée lundi par les négociateurs des cinq gouvernements partenaires de TV5 Monde (Canada, Communauté française de Belgique, France, Suisse et Québec), dont Fadila Laanan salue le travail fructueux, a en effet été entérinée ce mardi, pour ce qui relève de ses prérogatives, par le Conseil d'administration de la grande chaîne internationale et multilatérale francophone publique.

Cet accord porte, pour l'essentiel, sur les points suivants :

- le respect des principes fondateurs de TV5 Monde, tels qu'ils ont été unanimement rappelés par tous les partenaires depuis l'an dernier, à savoir essentiellement le maintien de son caractère généraliste, pluraliste et multilatéral francophone ; la préservation de l'indépendance éditoriale de sa rédaction ; l'engagement au service de la diversité culturelle de la francophonie ;

- le maintien de l'indépendance de TV5 Monde par rapport à la nouvelle holding chapeautant l'audiovisuel extérieur français (France24 et RFI) récemment créée ;
- la garantie de cette autonomie par plusieurs dispositifs, dont :
  - L'abandon du projet de fusion des rédactions de TV5 Monde, RFI et France 24 (« newsroom »), qui aurait porté atteinte à l'indépendance des journalistes de TV5 Monde ;
  - le fait que TV5 Monde sera un « partenaire » et non une « filiale » de cette holding ;
  - le fait que cette holding pourra détenir au maximum 49% de l'actionnariat de TV5 Monde ;
  - la séparation des fonctions de président et de directeur général de TV5 Monde ;
  - l'octroi d'une réelle autonomie et de réelles responsabilités à ce directeur général, garantes du respect des principes fondateurs de TV5 Monde.

Ces deux derniers points, qui restaient les dernières pierres d'achoppement principales, avaient été réglés hier soir dans un accord de principe, entériné ce mardi par le Conseil d'administration pour ce qui relève de ses compétences.

Le Conseil d'administration de TV5 Monde a dès lors désigné Alain de Pouzilhac, président de la holding « Audiovisuel extérieur de la France », comme président de TV5 Monde. Le Conseil d'administration de TV5 Monde a par ailleurs désigné comme directrice générale de TV5 Monde Marie-Christine Saragosse, directrice de la coopération culturelle au ministère des Affaires étrangères français, et ancienne directrice générale de TV5 Monde.

Fadila Laanan constate que la fermeté et l'unanimité des négociateurs du Canada, de la Communauté française, du Québec et de la Suisse, tout au long de cette négociation, ainsi que l'ouverture plus grande dont Alain de Pouzilhac a fait preuve en reprenant le dossier, a permis d'aboutir à une meilleure prise en compte des spécificités de TV5 Monde que ce qui était envisagé dans le projet français initial. Et Fadila Laanan note que l'essentiel des points cruciaux sur lesquels elle avait mis l'accent dès l'été 2007 ont été entendus.

Le compromis porte également sur le principe d'une plus grande présence à l'antenne de productions francophones et sur le principe d'un engagement financier accru des gouvernements non-français dans TV5 Monde.

L'ensemble des points de ce compromis seront soumis aux ministres des gouvernements partenaires de TV5 Monde lors de la Conférence des ministres responsables de TV5 Monde qui se tiendra dans les prochaines semaines.

Le nouveau président et la nouvelle directrice générale de TV5 Monde se rendront par ailleurs à brefs délais dans les différents pays partenaires, pour faire part de premières orientations pour la chaîne.

Fadila Laanan se réjouit de l'accord intervenu, qui met fin à une trop longue période d'incertitude pour le personnel de TV5 Monde. Et elle se félicite :

- qu'il crée les conditions de la modernisation de la chaîne, dont il délimite clairement la place vis-à-vis de la réforme en cours de l'audiovisuel extérieur de la France.
- qu'il ouvre la porte à une programmation de qualité et au rayonnement des émissions de l'ensemble de la Francophonie sur les ondes de TV5 Monde.
- qu'il rende TV5 Monde plus forte et compétitive dans l'environnement médiatique mondial ;
- qu'il renforce le caractère multilatéral de TV5 Monde ;
- qu'il constitue un signal très positif dans la perspective du 25<sup>e</sup> anniversaire de TV5 Monde, qui sera célébré l'année prochaine sous la présidence canadienne.

**Contact:**

**Pascal Sac**

Porte-parole

Cabinet de Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel de la Communauté française

Place Surllet de Chokier, 15-17 - 1000 Bruxelles

Tél. : +32/(0)2/213.17.00

Direct : +32/(0)2/213.17.48

Gsm : +32/(0)477/252.285

E-mail : [pascal.sac@cfwb.be](mailto:pascal.sac@cfwb.be)

Internet : [www.laanan.cfwb.be](http://www.laanan.cfwb.be)